L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 payable d'avance
DO TRois fois par semaine $10

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 MARS 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

DROIT DE VISITE.

La prétention émise par Sir Robert Peel dans le discours qu'il a prononcé le jour même de l'ouverture du Parlement, bien qu'il ait été prononcé surtout pour la France a produit parmi nous une fort vive sensation. Le Congrès s'en est préoccupé, le Congrès a demandé des explications au Président qui s'est empressé de les donner, et le pays s'est de nouveau ému de cette question qui semblait définitivement réglée. Les prétentions qu'a mises en avant Sir Robert Peel, ont surpris vivement ceux surtout qui s'étaient le plus spécialement inquiétés du sens et de la portée du traité de Washington. Le texte même du traité, les négociations qui l'avaient précédé, le message du Président à l'ouverture de la dernière session, ne pouvaient laisser aucun doute à ce sujet : il était bien entendu de ce côté de l'Océan que les Etats-Unis n'admettaient pas plus le droit de visite que le droit de recherche, qu'ils entendaient ne laisser à aucune puissance le contrôle de leur pavillon qu'ils se chargeaient de ce contrôle et se sentaient assez forts pour l'exercer par eux-mêmes. Et cette interprétation acceptée par tous les esprits impartiaux, par toutes les intelligences loyales, n'était pas admise seulement parmi nous; c'était celle aussi qui prévalait en Europe. La presse française de toutes les couleurs le comprenait ainsi, et l'un des journaux conservateurs les plus indépendans écrivait, à la réception du message d'ouverture du Président, les lignes suivantes qui sont assez caractéristiques.

Ainsi, tout certain que les Etats-Unis ont refusé le droit de visite comme incompatible avec la dignité et la sécurité du commerce, aussi bien qu'avec l'indépendance du pavillon, il est certain que l'Angleterre ayant consenti à restreindre ses croisières, à ne plus visiter sans se nommer le droit de détention des navires américains, ou de les détourner de leur voyage, et que cette concession avait été reçue, il est certain que les Etats-Unis ont su faire comprendre qu'ils avaient la volonté et le pouvoir d'exercer exclusivement leurs droits contre la traite, et d'empêcher leur pavillon de servir à un trafic réprouvé, sans qu'il fut nécessaire que la police anglaise s'en mêlât. Il est certain que l'Angleterre a fini par reconnaître que les susceptibilités des Etats-Unis étaient justes et fondées, et qu'elle a détruit en signant ce traité, droit dans son fondement même et dans toutes les raisons sur lesquelles elle avait fait reposer la nécessité prétendue le principe du droit de visite. Il est certain, en même temps, que la France ne peut se soustraire plus longtemps à la police maritime de l'Angleterre sans glorifier ou marter, aussi exactement que nous, nos hommes dans une position que les Etats-Unis ont su repousser pour la leur.

Les deux Chambres ne paraissait pas une autre solution : les Chambres Etats des Chambres trait sous sur l'adresse en réponse au discours de la Couronne auraient la pour prouver que les hommes d'Etat les plus sages et les plus considérables partagent l'opinion générale, pour démontrer que le traité de Washington emporte avec lui l'abandon, vis-à-vis de la marine marchande, du droit de visite, aussi bien que du droit de recherche. La majorité qui s'est prononcée dans le Parlement français contre la ratification du traité du 20 décembre 1841, et qui demande aujourd'hui le bannissement des traités de 1831 et de 1833, ne demande qu'une chose : c'est que la France se place, relativement à l'Angleterre, dans la même position que les Etats-Unis. Ceci est sûr, concluant, et nous semble. La France regarde les Etats-Unis comme tout-à-fait indépendans du contrôle de la souveraine des mers, et elle aspire à la même indépendance.

Cette interprétation du traité de Washington, universelle en France, est aussi par le fait celle que donne aujourd'hui encore le journal anglais de l'opposition, combien n'ont-ils pas lancé d'accusations contre la faiblesse et la maladresse de lord Ashburton, lorsque ces mêmes journaux étaient, relativement à la traite, les ennemis et l'honneur de l'Angleterre. On sait comment il fut traité à ce dernier sujet : il est vrai que le journal dont il s'agit ne se prononce seulement à propos de droits maritimes, et ne s'occupe pas spécialement de la question de la traite. Mais, si l'on se rappelle avec tout ce qui a été dit de ce traité Ashburton, Fox et Peel, sans nommer lord Ashburton, il est clair que ces hommes d'Etat, sans nommer lui-même, ne sont pas moins que lui, dans la pensée de ce journal, les ennemis et les traîtres à l'honneur de l'Angleterre. Et qu'est-ce que ces hommes d'Etat ont fait, sinon de substituer à l'ancienne et vague prétention de l'Angleterre, à l'ancienne prétention de l'Angleterre, qui n'était pas reconnue par les autres puissances, et qui n'était pas, en droit international, une prétention, une prétention qui, en réalité, ne fait pas plus partie du droit international que celle de la France, qui, elle, n'a pas cessé de la revendiquer, et qui, elle, n'a pas cessé de la refuser, une prétention, une prétention, dis-je,